

## **SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2014**

### **ORDRE DU JOUR**

1. approbation du compte-rendu de la séance du 1er juillet 2014
2. acquisition d'une parcelle de forêt
3. fonds de concours COCOBEN
4. indemnité stagiaire Rayane GUETTAF
5. rapport annuel du Groupe ES
6. rapport annuel de Réseau GDS
7. Divers

**Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny RIEGEL-SUR, Jean-Paul BRUGGER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Jean-François MAILLOT, Amandine FAUVET, Laurent REINHOLD, Gwendoline HURSTEL, Luc SCHIMPF.**

**Membres excusés : Nathalie JACQUEMIN, procuration à Fabienne TUSSING  
Bruno KIENNERT, Procuration à Luc SCHIMPF  
Pierre SCHNEIDER, procuration à Jean-Paul BRUGGER**

**Absent non excusé : Martine WALTER**

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 1er juillet 2014.**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Acquisition d'une parcelle forestière**

Le maire fait savoir que les consorts DISCHERT et KRETZ vendent la parcelle dont ils sont propriétaires, parcelle boisée cadastrée :

section C n°168, contenance 58,20 ares – bois  
lieu dit « Oberallmend »

La commune a été informée de cette vente pour laquelle elle bénéficie d'un droit de préférence, puisqu'elle est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë.

L'acquisition de cette parcelle permettra à la commune d'harmoniser son emprise dans cette zone située le long du chemin qui dessert l'étang de pêche et la chapelle St Materne. L'accès et l'entretien du ruisseau sera également facilité.

Une fois acquise, la parcelle sera soumise au régime de la gestion de l'Office National des Forêts.

Le maire propose au conseil d'acquérir la parcelle susmentionnée au prix auquel la vente entre les consorts DISCHERT-KRETZ et leur premier acheteur était prévue, soit **6000 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- décide de faire valoir son droit de préférence et d'acquérir la parcelle sus mentionnée au prix de 6000 €
- autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié relatif
- soumet la parcelle au régime forestier dès la signature de l'acte notarié

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 3.**

**Objet : fonds de concours COCOBEN**

Le maire rappelle que la COCOBEN peut intervenir pour 58 000 € de travaux par an dans le cadre de la délégation de la compétence voirie. Si la commune souhaite des travaux plus importants, elle doit abonder cette somme grâce à un fonds de concours.

Cette année, le conseil a prévu au budget une participation à ce fonds de concours dans le cadre des travaux routiers réalisés l'année dernière.

Mais le décompte définitif de ces travaux n'est pas encore connu précisément, en particulier la partie cofinancée par le Conseil Général du Bas-Rhin portant sur la couche de roulement définitive. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : gratification stagiaire Rayane GUETTAF**

Monsieur le maire fait savoir que le secrétariat a accueilli cette année pour la 2ème fois Mlle Rayane GUETTAF, étudiante en Bac Pro gestion administration. La stagiaire a su devenir un membre complet du secrétariat, et il serait normal de la remercier avec une gratification.

Le maire rappelle que, selon le décret 2009-885 du 21 juillet 2009, « tout stage de plus de deux mois sera rémunéré par une gratification égale à 12,5% du plafond de la sécurité sociale ».

Mlle GUETTAF a effectué 2 périodes de stage de 4 semaines, soit 8 semaines en tout, et M. le maire propose de la faire bénéficier de la gratification prévue au décret.

Le plafond 2014 est fixé à 23 € de l'heure ce plafond, la gratification prévue est donc de :

$$(23€ \times 12,5\%) \times 280 \text{ heures} = \underline{\underline{805 €}}$$

**Adopté à l'unanimité moins une abstention**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : rapport annuel du Groupe ES**

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2013 du **Groupe ES**. Le rapport complet est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

**Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : rapport annuel de Réseau GDS**

Le Maire présente et fait circuler le rapport annuel 2013 de **Réseau GDS**. Le rapport complet est tenu à la disposition de ceux qui souhaitent le consulter au secrétariat.

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Divers**

- **SDEA** : Jean-Paul BRUGGER fait savoir que le SDEA a effectué pour le compte de la commune (compétence communale) une vérification des 45 poteaux incendie de Sand. Cette vérification a mis à jour la nécessité de changer 2 poteaux (rue Ste Richarde et Rue du Schlittweg). Le débit minimal doit être de 60 m<sup>3</sup>/heure, or l'un des poteaux n'a plus de pression et l'autre fuit. Le changement, pour un coût total de **3 720 € TTC**, est à la charge de la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
autorise le maire à signer le devis du SDEA.**

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

- **Accessibilité de l'église** : Jean-Paul BRUGGER fait savoir que, suite au refus du conseil municipal de donner suite à la proposition d'étude de faisabilité présentée lors de la dernière séance, il a entrepris une nouvelle consultation pour une Assistance à Maîtrise d'Oeuvre complète. Il présentera les devis lors de la prochaine séance du conseil. Un devis pour le changement des sols et des murs des 2 bureaux du secrétariat est également attendu.
- Fabienne TUSSING rappelle que le **jury des maisons fleuries** fera sa tournée vendredi et que tout le conseil est convié à participer au pot qui suivra, à 19h au CPI.
- Fabienne TUSSING propose au conseil municipal d'acquérir les **bornes de collectes de déjections canines** + distributeur de sachets, que la commune de Fegersheim revend pour cause d'harmonisation du matériel au sein de la CUS.  
Les collecteurs sont vendus au prix de 40 € l'unité, et 10 sont encore disponibles.  
Il s'agit d'un modèle 2 en 1 avec distributeur de sachets et poubelle de collecte. Les sachets (bio ?) coûtent entre 2 et 3 cts d'Euro. 7 seraient placés : devant la maternelle, la mairie, le Cercle/église, devant le CPI, route de Strasbourg, route de Sélestat et rue d'Uttenheim. Les emplacements précis seront validés directement sur le terrain par l'adjoint à l'urbanisme.  
Le conseil donne son accord.
- Fabienne TUSSING lance un appel aux **bénévoles pour la fête du village** et distribue une feuille récapitulant les postes à pourvoir.
- Le maire fait savoir qu'une sortie **visite de la forêt** avec le garde ONF, M. Baptiste Schoenfelder, est prévue le samedi 30 août matin (horaire à confirmer)
- Le conseil discute de l'opportunité de financer le feu d'artifice devant le peu de succès rencontré par la soirée du 13 juillet, organisée par le FC Sand. La faible participation des membres du conseil est déplorée.

Le conseil municipal est clos à 21h40